



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

oService : SPAR / URHR
Affaire suivie par : Marion GUASTALLI
sapr.dreal-paca.rhregionales@developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement**

**Mobilité « Au fil de l'eau »
C05 du 05/09/2023 au 04/10/2023
pour les adjoints administratifs ZGE Ecologie
en région PACA**

Décision du 03/11/2023

**Note à l'attention de :
Madame et Messieurs les directeurs des
Directions Départementales des Territoires 04,
05 et 84
Messieurs les Directeurs des Directions
Départementales des Territoires et de la Mer 06,
13 et 83
Messieurs les Directeurs de la DIR MED, de la
DIRM
Monsieur le Secrétaire Général de la DREAL
PACA**

Objet : Décision ZGE relative à la mobilité « Au fil de l'eau » des adjoints administratifs des administrations de l'État pour le cycle fil de l'eau C05 du 05/09/23 au 04/10/23.

Vous trouverez, ci-après, les avis émis par la ZGE PACA relative à la mobilité des adjoints administratifs des administrations de l'État de la région PACA.

Toutes les demandes de mobilité reçues par les services concernés ont été examinées par la Zone de Gouvernance de la région PACA, sur la base de l'avis des services et des règles pour les mutations.

La date d'effet des mutations est fixée **au 1^{er} décembre 2023 pour les candidatures internes et au 1^{er} janvier 2024 pour les candidatures externes**, sauf accord distinct entre les services ou observations particulières.

La présence décision sera publiée :

- sur l'intranet : <http://intra.dreal-paca.e2.rie.gouv.fr/>
- sur l'internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>